



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00708510-DE

Publié le : 02/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 36. Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023/007085

Congrès
Attribution de subventions
Première répartition au titre de l'année 2023

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	09/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention en réponse à deux demandes universitaires d'un montant de 2 000 € et à quatre demandes d'associations privées dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 4 050 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Colloque universitaire

500 € pour le Laboratoire ELLIADD, Pôle Arts et Lettres qui organise du 16 au 18 janvier 2023 le colloque « La forêt est une métaphore ».

C'est la première fois qu'une rencontre de ce type a lieu à Besançon, l'objet d'étude est également totalement inédit dans le domaine de la recherche. Le colloque réunira des spécialistes de la littérature de jeunesse, de la littérature médiévale, mais aussi du cinéma et de l'image, soit une trentaine de participants sur trois jours.

Dans la littérature médiévale, la forêt, quoique très présente, est rarement décrite. Que représente-t-elle pour ceux qui la traversent, ou pour ceux qui l'habitent ? Que symbolise la forêt pour les auteurs médiévaux, poètes, trouvères ou romanciers. Au croisement des traditions païennes et chrétiennes, la forêt abrite spiritualité et magie. Elle fait entrer les chevaliers en aventure, ainsi Yvain au début du Chevalier au lion. Elle ouvre vers un Autre Monde, comme dans les lais. Elle offre, notamment au roman, un infini potentiel de chemins narratifs, à tel point que, peut-être, il faudrait envisager la forêt comme une métaphore de la création littéraire.

Dans les contes, la forêt ne donne pas davantage lieu à de longues descriptions. Les contes, qu'ils soient populaires ou remaniés par des auteurs savants, font de la forêt un paysage symbolique. La petite fille ou le jeune garçon ressortent transformés de la forêt. Le Petit Poucet prouve sa valeur en

remportant une victoire sur l'ogre qui voulait le dévorer, lui et ses frères. Gretel sauve son frère Hansel d'une sorcière anthropophage. La forêt est donc le cadre privilégié de l'initiation et/ou de la métamorphose. Il conviendra de s'interroger également sur ce que la littérature de jeunesse et la fantasy retiennent de ces imaginaires de la forêt.

Le colloque se déroulera sur 3 journées.

Environ 33 participants seront attendus (27 français et 6 étrangers) à l'Université de Franche-Comté. Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 9 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

1 500 € pour l'UMR REIGHT 1098 III qui organise du 26 au 29 avril 2023 le congrès « Résolution Days III ».

Il s'agit d'un congrès scientifique international dédié aux chercheurs, étudiants, professionnels de santé et industriels dans ce secteur pour découvrir les dernières avancées internationales sur les mécanismes cellulaires et moléculaires dirigeant le processus de résolution de l'inflammation, les conséquences cliniques du défaut de résolution de l'inflammation et sur la pharmacologie résolutive.

En effet, mieux comprendre ce processus naturel à l'origine du contrôle de la réaction inflammatoire permettra de mieux comprendre l'origine des maladies inflammatoires chroniques touchant plus de 400 millions de personnes au monde et surtout développer une nouvelle pharmacologie pro-résolutive permettant de restaurer ce processus défaillant.

L'équipe de recherche bisontine de l'institut RIGHT, laboratoire de recherche INSERM-EFS BFC-UBFC et en particulier ses chercheurs Sylvain Perruche et Philippe Saas ont acquis une renommée internationale de par leurs travaux dans cette thématique. Le congrès se divise en 3 sessions, une première session va traiter des mécanismes cellulaires et moléculaires dirigeant le processus de résolution de l'inflammation (réparti en 2 sessions sur les 2 jours), la seconde (après-midi 1^{ère} journée) des conséquences cliniques du défaut de résolution de l'inflammation et la 3^{ème} b (après-midi 2nd journée) de la pharmacologie résolutive.

Le congrès se déroulera sur 4 jours.

Environ 100 participants sont attendus (50 français et 50 étrangers) à l'Hôtel Mercure, Parc Micaud. Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 101 005 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

II. Séminaires/colloques privés

2 000 € pour l'Association Besançon International Model United Nations qui organise du 19 au 21 janvier 2023 le congrès « Besançon International Model United Nations 2023 ».

Il s'agit pour l'association de concevoir, de créer et d'organiser la première conférence internationale de Model United Nations que la ville de Besançon connaîtra. Durant cette conférence, 126 étudiants venus du monde entier prendront part à des négociations et débats, qui permettront la proposition de résolutions relatives aux questionnements soulevés. L'objectif premier est de faire de la conférence un événement réussi qui encouragera les étudiants à revenir dans le cas où une nouvelle édition serait organisée par la suite. De plus, l'association a pour but de recueillir les propositions de jeunes individus quant aux différents questionnements soulevés, qu'ils soient relatifs au désarmement, à la sécurité internationale, au droit des femmes, ou aux droits de l'Homme. Il s'agit donc pour l'association de permettre une réflexion collective dans un espace sain dans lequel chacun peut s'exprimer, tout en valorisant l'engagement étudiant.

Le colloque se déroulera sur 3 journées.

Environ 126 participants sont attendus à l'Université de Franche-Comté.
Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 49 971,50 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

750 € pour le CNRS/FEMTO qui organise les 22 et 23 mai 2023 le colloque « Modulation of physico-chemical processes by elastic strain engineering (Euromech Colloquium 636) ».

C'est la première fois dans l'histoire de l'association que Besançon accueille un tel colloque. Les travaux se porteront sur un sujet multi-disciplinaire, à savoir l'utilisation d'une déformation mécanique pour moduler les propriétés physico-chimiques des matériaux. Des progrès dans le développement des matériaux à faible dimensionnalité permettent aujourd'hui de reconsidérer le sujet, aussi bien d'un point de vue théorique ou expérimental. Pour ce faire, on a choisi d'inviter intégralement 4 à 5 intervenants très visibles internationalement (et non nécessairement européens), qui contribueront au rayonnement et à l'attractivité de de l'événement.

EUROMECH, fondée en 1993, est aujourd'hui la principale association européenne de chercheurs en mécanique. L'objectif de l'association est de s'engager dans toutes les activités destinées à promouvoir en Europe le développement de la mécanique en tant que branche de la science et de l'ingénierie. Ainsi, l'objectif des colloques EUROMECH est de donner l'opportunité aux scientifiques de toute l'Europe de se rencontrer et de discuter de leurs recherches actuelles. Les scientifiques et les ingénieurs des pays européens de petite et moyenne taille ont particulièrement besoin d'un soutien mutuel et d'échanges scientifiques, étant donné qu'aucun de ces pays ne peut à lui seul couvrir tous les aspects de la mécanique de manière adéquate. L'Europe est une zone géographique compacte, ce qui permet d'organiser rapidement des réunions relativement peu coûteuses.

En organisant de telles réunions, l'objectif est d'améliorer la communication scientifique et ainsi faire progresser la mécanique. Les colloques EUROMECH sont spécialisés dans leur contenu, de petite taille et de caractère informel. Ce type de réunion scientifique s'est avéré dans la pratique donner de bons résultats et répondre à un besoin précis.

Le site internet dédié du congrès est : <https://636.euomech.org>

Le colloque se déroulera sur 2 journées.

Environ 40 participants sont attendus à la Maison de l'Economie (CCI du Doubs) ou Kurssal (80 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 17 900 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 750 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

300 € pour les Etudiants de 5ème année en pharmacie filière industrie de l'UFR Santé à Besançon qui organisent du 24 au 25 janvier 2023 le séminaire « Sémitech 6^{ème} édition ».

Cette année aura lieu la 6ème édition du Sémitech. Il s'agit d'un séminaire à propos des biotechnologies. Il aura pour thème les thérapies ARN. Il a pour projet, d'organiser des conférences présentées par des industriels locaux comme par exemple les personnels de la société RD Biotech ainsi que des chercheurs académiques venus de toute la France, et également de toucher un plus large public, allant des différentes professionnels réunis sur Témis Santé, mais aussi des étudiants de filières Pharmacie, Sciences et Ecoles d'Ingénieurs.

Ce séminaire se renouvelle depuis 6 ans. Les thèmes abordés les précédentes années étaient : la vaccination, l'avenir de l'oncologie, le cancer colorectal dans le domaine des biotechnologies ou encore les CAR-T cells.

Le séminaire se déroulera sur 2 journées.

Environ 50 participants attendus à Bio Innovation (3 nuitées)

Le budget de ce séminaire au rayonnement national est de 1 330 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 300 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

1 000 € pour Lions Club Besançon Lumière qui organisent les 1^{er} et 2 avril 2023 le congrès Printemps Lions Club.

Les clubs Lions des districts de Bourgogne Franche-Comté se rencontrent deux fois par an, à l'automne et au printemps.

A cette occasion, ils formalisent et recensent leurs modes d'action pour « servir plus et mieux », en matière notamment de soutien à la précarité de la jeunesse ou d'environnement.

Le colloque se déroulera sur 2 journées.

Environ 200/250 participants sont attendus au Centre Diocésain (150 nuitées).
Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 19 250 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **500 € pour Laboratoire ELLIADD, Pôle Arts et Lettres**
- **1 500 € pour l'UMR REIGHT 1098 III**
- **2 000 € pour l'Association Besançon International Model United Nations**
- **750 € pour le CNRS/FEMTO**
- **300 € pour les Etudiants de 5ème année en pharmacie filière industrie de l'UFR' Santé à Besançon**
- **1 000 € pour Lions Club Besançon Lumière.**

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 9

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

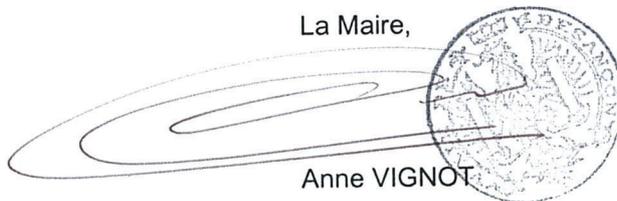
La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT